

Circulaire 07/2021

Aux clients de la SVK

**Aux fournisseurs de prestations
du domaine des transplantations**

Pour tout renseignement: Roger Schober
Ligne directe: +41 32 626 57 59
Courriel: roger.schober@svk.org

Soleure, le 22 décembre 2021

Contrat national révisé de transplantation pour les organes solides et contrat national révisé de transplantation pour les cellules souches hématopoïétiques – 2022

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les transplantations sont facturées en complément des forfaits par cas SwissDRG. Les prestations qui ne sont pas comprises dans des forfaits par cas SwissDRG sont couvertes par les contrats nationaux de transplantation.

Les parties aux contrats H+ et la SVK ont révisé les deux contrats nationaux de transplantation pour les organes solides et les cellules souches hématopoïétiques en ce qui concerne les tarifs des forfaits ainsi que les formulations en allemand et en français.

Les nouveaux contrats nationaux de transplantation sont valables à partir du 1^{er} janvier 2022 et remplacent les versions de 2018.

Les contrats nationaux de transplantation sont appliqués sans exception, de manière uniforme dans toute la Suisse, par tous les fournisseurs de prestations et les répondants des coûts.

Les contrats nationaux révisés de transplantation pour les organes solides et les cellules souches hématopoïétiques sont disponibles sur le site <http://www.svk.org> Ils ont également été mis en ligne dans le RCCo.

Avec nos meilleures salutations

SVK | FSA

Roger Schober
Directeur de la SVK

Jürg Schmid
Directeur suppléant de la SVK